



Conseil d'école

Mardi 18 juin 2019

PROCES-VERBAL

Rappel de l'ordre du jour :

- Modifications et vote du procès-verbal du conseil d'école du 26 mars 2019
- Sécurité
- Points sur les effectifs et préparation de la rentrée 2019-2020
 - a. Prévisions d'effectifs
 - b. Organisation de la semaine scolaire
- Projet d'école et actions associées
 - a. Semaine extraordinaire
 - b. Sorties scolaires
 - c. Charte de vie scolaire
 - d. Interventions sportives et culturelles 2019/2020
- Développement numérique
 - a. Classe mobile « tablettes »
 - b. Photocopieurs
 - c. Remplacement progressif du parc informatique
- Réhabilitation de l'école
 - a. Travaux de l'été et préparation de la rentrée
 - b. Echancier des travaux à venir

Représentants de parents	Mairie	DDEN	Equipe enseignante
FCPE 1 Mme GAVERIAUX Mme GRIMPRET-COGNET Mme PINGUET Mme RAMPILLON	<i>M. CHAUVET</i>	Mme BARSİ	Mme DEFONTAINE Mme ROUX DE REILHAC Mme GUILLET Mme GARDETTE Mme FORTIN Mme FAIT M. ARCEAU Mme BROCHARD M. BOUILLAUT
FCPE 2 Mme ROGER Mme GABORIEAU Mme GUILLEMENT	<i>Mme MOUSSET</i>		<i>Mme LAMBERT-POTTIER</i> <i>M. CHALON</i>

Excusés :

- M. PEREIRA – IEN de la circonscription des Herbiers
- Mme BESSE – Maire des Herbiers
- Mme REMIGEREAU – Adjointe aux Affaires Scolaires – Mairie des Herbiers
- Mme PREAULT – enseignante (présence dans un autre Conseil d'Ecole)
- FCPE 1 : Mme FONTENELLE, M. CANS, M. GANDRILLON, Mme GAUVRIT, M. MERLET, Mme BARBE, Mme GAUTRON
- FCPE 2 : Mme COUTANT, M. GABORIEAU, Mme MOIZEAU-BOUANCHAUD

1. Modification et vote du procès-verbal du conseil d'école du 26 mars 2019

M. Bouillaut ajoute au procès verbal que les questions de la liste FCPE 2 ont bien été envoyées avant le Conseil d'Ecole du 26 mars 2019 mais qu'elles ont été égarées. Ces questions concernaient les points prévus à l'ordre du jour. Elles ont donc été traitées.

Le procès-verbal du conseil d'école du 26 mars 2019 est accepté à l'unanimité.

2. Sécurité

- Les exercices PPMS et 2 exercices-incendies ont été réalisés sans remarques particulières (le dernier sera effectué dans les jours qui viennent)
- Signaux d'alerte : rendez-vous est pris avec l'entreprise BONNET le mardi 9 juillet pour étudier la faisabilité et la mise en place d'un système adapté (sonneries de récréation, alerte-intrusion...). L'école Jacques Prévert servira de test pour les autres écoles publiques de la ville. Un compte-rendu de ce test par la municipalité est attendu.

FCPE 1

- Ambiance à l'école : point sur la charte ? Quid harcèlement (sensibilisation prévue) ?

- Un temps de rencontre (direction, temps méridien, périscolaire) est prévu le mercredi 19 juin de 9h à 11h pour faire un état des lieux de la charte de vie scolaire établie en 2014 mais non mise en place. L'idée est de débayer le terrain avant de consulter les élèves et les représentants de parents d'élèves après la rentrée de septembre 2019. A l'heure actuelle, aucune échéance n'est posée quant à la mise en application de cette charte.
- Il n'y a pas, à la connaissance de l'équipe enseignante, de situation de harcèlement à l'école Jacques Prévert. Des situations « tendues » ont été détectées en début d'année mais elles ont toutes fait l'objet d'une analyse et de rendez-vous avec les familles. Apprendre à vivre ensemble est un des enjeux de l'école élémentaire : la réponse est bien plus souvent éducative via l'enseignement de l'EMC qu'administrative.

3. Point sur les effectifs et préparation de la rentrée 2019 - 2020

Années	Nombre d'élèves (+ ULIS)	Nombre de classes
2002 - 2003	150 (+ 12 ?)	7
2003 - 2004	151 (+ 12 ?)	7
2004 - 2005	141 (+ 12 ?)	7
2005 - 2006	148 (+ 12 ?)	6
2006 - 2007	177 (+ 12 ?)	7
2007 - 2008	195 (+ 12 ?)	8
2008 - 2009	183 (+ 12 ?)	8
2009 - 2010	194 + 12 = 208	8
2010 - 2011	198 + 12 = 210	8
2011 - 2012	201 + 12 = 213	8
2012 - 2013	206 + 12 = 218	8
2013 - 2014	211 + 12 = 223	9
2014 - 2015	205 + 12 = 217	9
2015 - 2016	209 + 12 = 221	9
2016 - 2017	204 + 13 = 217	9
2017 - 2018	212 + 12 = 224	9
2018 - 2019 (au 18 juin)	224 + 12 = 236	9
Prévisions 2019-2020	228 + 12 = 240	10

Le retour à 4 jours ayant été prononcé par Mme La Directrice Académique, les horaires proposés pour l'année prochaine sont les suivants :

9h00 > 12h00
13h30 > 16h30

La FCPE 1 indique que les horaires auraient dû être discutés en Conseil d'Ecole avant d'être validés.

- Il est à noter que les horaires des écoles sont présentés en Conseil d'Ecole (qui peut émettre un avis voire une proposition) et qu'ils sont validés par la Directrice Académique après consultation du Comité Départemental de l'Education Nationale. La date du 18 juin arrivant relativement tard en cette fin d'année, ces horaires ont été proposés de manière consensuelle par les 4 directeurs des écoles publiques des Herbiers (après consultation des Conseils des Maîtres), la municipalité et la société assurant le transport scolaire.

L'accueil des élèves dans les classes est maintenu le matin (dès 8h50)

Il y a aura 2 récréations le matin (10h15-10h30 & 10h35-10h50) et 2 récréations l'après-midi (15h00-15h15 et 15h20-15h35)

Pour information, les horaires de l'école maternelle Dolto seront : 8h55 – 12h00 / 13h30 – 16h25.

Ces horaires permettront de respecter le trajet du car tout en apportant une simplification pour les usagers des écoles.

Avis du Conseil d'Ecole sur les horaires 2019/2020 :

Le Conseil d'Ecole est favorable à l'instauration de ces horaires (14 voix pour ; 3 abstentions ; 0 contre)

Au niveau de l'équipe enseignante :

- l'enseignant de la 10^{ème} classe sera vraisemblablement nommé sur d'autres fonctions à la rentrée : il sera donc remplacé provisoirement à l'année (CAPD du 2 juillet 2019).
- M. Arceau quitte l'établissement après 13 ans de bons et loyaux services : il sera remplacé par M. Chalon (nommé à titre définitif).

- Mme Lambert-Pottier est nommée sur le complément de 50% de direction.
- Mme Gardette part pour 8 mois en congé de formation (jusqu'en avril 2020) : elle sera remplacée jusqu'à son retour par une brigade ou un titulaire départemental (CAPD du 2 juillet 2019).

FCPE 1

- [Point sur affectations et places ULIS et AVS](#) > Les affectations sont en cours...

A l'heure actuelle :

- 1 affectation et 1 changement prononcés dans un autre établissement
- 2 affectations post-primaire (IME, EREA)
- 2 arrivées
- des situations en attente

Le constat reste le même depuis plusieurs années : l'équipe enseignante déplore le manque de places disponibles en ULIS collège et la lenteur de l'instruction de certains dossiers.

Tous les élèves ayant une notification AVS ont été pourvus. Certains dossiers sont encore en cours de traitement. La FCPE 1 propose de demander aux familles concernées si elles souhaitent être accompagnées dans leurs démarches.

- [Composition des classes pour l'année prochaine \(classes doubles et enfants qui sont chez les mêmes maîtres et maîtresses plusieurs années de suite\)](#) > Le Conseil des Maîtres travaille sur le sujet. Des décisions ont été entérinées mais avec le flux des entrées / sorties de l'été, rien ne sera définitif avant le 30 août 2019. Il y aura toujours des cours simples et des cours doubles. A priori, tous les élèves changeront d'enseignant l'année prochaine. La répartition définitive sera affichée le vendredi 30 août à midi sur le portail.

- [Rythmes scolaires: organisation de la journée pour favoriser certains apprentissages le matin et activités sportives et culturelles l'après-midi.](#) > Chaque enseignant est responsable de son emploi du temps et de la communication qui en est faite lors de la réunion de rentrée. A chacun de mettre en place un emploi du temps évolutif au cours de l'année en fonction de la chronobiologie/chronopsychologie des élèves, des contraintes liées aux intervenants, à l'accès au matériel et aux salles (piscine, musique)...

- [Accueil du mercredi matin : comment la mairie compte atténuer le coût supplémentaire pour les familles ?](#)

La FCPE 1 fait remarquer que l'accueil de loisirs du mercredi matin (dont le coût est dépendant du quotient familial) coûtera davantage aux familles que les TAPs (même si les tarifs n'augmentent pas)

Tarifs et facturation

Tarifs des activités **Accueil de Loisirs et périscolaire du Mercredi** fixés pour l'année scolaire 2018-2019 :

HEURE (minimum 2h pour le mercredi et 3h pour l'accueil de loisirs)	Quotient					
	< 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 - 1300	> 1301
Herbretais	0,34 €	0,62 €	0,88 €	1,19 €	1,41 €	1,62 €
Non Herbretais	1,35 €	1,56 €	1,76 €	2,04 €	2,26 €	2,47 €

Tarifs de **restauration** en lien avec ces activités fixés pour l'année scolaire 2018-2019 :

Petit Déjeuner	Goûter	Repas
0,39 €	0,60 €	3,57 €

Des précisions sont demandées quant au site choisi pour le périscolaire : les élèves de Dolto et Prévert seront-ils séparés ou seront-ils rassemblés à Prévert ?

Concernant le temps méridien :

FCPE 1 / FCPE 2

- [Utilisation de la salle périscolaire : dans la journée et pour le service cantine ?](#)
 - Le périscolaire sera mis à disposition de l'école en journée (hors réunion de l'équipe d'animation et interventions d'entretien) mais ne pourra être utilisé par la restauration scolaire pour des raisons de norme d'hygiène (chaque salle de restauration doit contenir un office)
- [Cantine : La commission a eu lieu mais lève les problèmes suivants :](#)
 - [transfert vers le portail famille](#)
 - [arrêt de l'utilisation des tickets](#)
 - [point sur tarifs](#)
 - [menus bio](#)
 - [conditions d'annulation](#)
- [avancée sur l'audit de la restauration scolaire](#)
- [aménagement du temps de midi](#)
 - Le modèle d'évolution de la restauration scolaire n'est pas encore fixé. De nombreuses questions restent donc sans réponse. A l'heure actuelle, la rentrée se déroulera de la même manière que cette année avec 3 services de 30 minutes (il reste encore 20 places libres). Les

délais de réservation de repas seront de 7 jours. L'annulation d'un repas pourra s'effectuer avec un délai d'1 jour ouvré (cf. portail familles »). A partir de l'année prochaine, 20% des produits proposés seront issus de l'agriculture biologique.

2 tarifs seront mis en vigueur (tarif de base pour les habitués, tarif majoré pour les occasionnels = moins de 25% des repas) ; sachant que ces tarifs augmenteront d'environ 10% (cf. tableau ci-joint). Les tickets ne seront plus utilisés. La FCPE 1 note que la municipalité pose la somme de 4€ / repas comme un plafond.

- Sur le temps méridien, à l'heure actuelle, il y avait 6 agents (+ 1 mobile sur les écoles). Pour 2019/2020, les effectifs passeront à 7 agents permanents.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Année scolaire 2019/2020

TYPE	CATEGORIE DE CONVIVE	TARIFS 2019/2020	EVOLUTION
T1	Inscrits à l'année et à jours fixes en maternelle	3.30 €	+ 0.30 €
T2	Inscrits à l'année et à jours fixes en élémentaire	3.90 €	+ 0.35 €
T3	Occasionnels en maternelle	3.90 €	+ 0.50 €
T4	Occasionnels en élémentaire	4.50 €	+ 0.60 €
T5	Non inscrit en maternelle	5.00 €	+ 1.60 €
T6	Non inscrit en élémentaire	5.50 €	+ 1.60 €
T7	Adultes autorisés par le service Vie scolaire (exemple : les agents municipaux)	2.50 €	Nouveau
T8	Adultes convives extérieurs (exemple : les enseignants)	6.00 €	Maintien
T9	Panier-repas PAI	1.00 €	Maintien

La FCPE 1 rappelle qu'elle ne se satisfait pas de la réponse de la Mairie sur le projet de faire passer la restauration scolaire de 3 à 2 services. Elle juge que la situation n'avance pas.

4. Projet d'école & actions associées

EPS

CP & CP-CE1	CE1 & CE2-CM1	CE1-CE2	CM1, CM1-CM2 & CM2
Mini-tennis ☒	Gymnastique ☒	Jeux d'opposition ☒	Basket ☒
Gymnastique ☒	Danse ☒	Danse ☒	Cirque ☒
			Badminton ☒

L'année dernière, les interventions en EPS ont été diminuées pour permettre aux éducateurs sportifs d'intervenir sur les TAPs. Avec le retour aux 4 jours, il a été demandé un retour à la situation de 2017-2018.

- Réponse de la mairie : Il n'y aura pas d'augmentation du temps d'intervention des éducateurs sportifs pour les écoles. Ils n'interviendront pas davantage sur le temps méridien (le personnel d'animation sera mieux formé ou recruté avec des qualifications supplémentaires). L'utilisation ponctuelle des locaux et du matériel (salle Gâte Bourse, dojo...) restera possible sur demande de l'équipe enseignante.

Education musicale

CP, CP-CE1 & CE1-CE2	CE1	CE2-CM1, CM1, CM1-CM2 & CM2
Protégeons la nature !	Les chants russes	Protégeons la nature !
octobre à février 1 fois par semaine avec Elodie Moutault	octobre à février 1 fois par semaine avec Elodie Moutault	octobre à juin tous les 15 jours avec Pauline Langlais
Enregistrement d'un CD à La Tour des Arts (2 enregistrements en studio)	Représentation à la Tour des Arts	Représentation au théâtre Pierre Barouh le 17 juin 2019
☒	☒	☒

Le dernier projet des CM a pris fin hier avec la représentation à l'espace Pierre Barouh.

L'ensemble des membres du Conseil d'Ecole aimerait voir tourner les mises à disposition des salles pour bénéficier parfois d'un mardi et non constamment d'un lundi (le temps de mise à disposition est rogné par la mise en place technique qui nécessite le lundi matin...) > il conviendra de se mettre en relation avec l'école de La Métairie ou l'école Dolto.

Permis Internet

Les CM2 bénéficieront de 2 interventions de la gendarmerie mercredi 19 juin et mercredi 3 juillet.

Natation

De septembre à décembre	De mars à juin
CM1 CM1(-CM2) le jeudi matin	CP / CP-CE1 CE1 / CE1-CE2 CE2-CM1 le mardi matin
☒	☒

Toutes les séances ont eu lieu sans aucune annulation. Néanmoins, la session d'agrément de juin 2019 n'a pas vu de nouveaux parents se proposer pour accompagner l'année prochaine.

La Cicadelle

Dans le cadre du projet d'école et du reverdissement de la cour, 5 interventions (financées par la Communauté de Communes) ont été ou seront proposées pour les classes de cycle 2. Des demandes en matériel ont été formulées auprès de la Mairie pour mener à bien ces interventions.

CP-CE1 & CE1-CE2	CP	CE2-CM1	CE1
Construction de nichoirs	Réalisation de potagers (dans des bacs)	Réalisation de jardinières	Construction d'un hôtel à insectes
☒	☒	☒	☒

La Semaine Extraordinaire

FCPE 1

- Bilan ?
- Pourquoi le fonctionnement n'est-il pas le même dans toutes les classes (absence de devoirs et cartable) ?

Le bilan n'a pas encore été réalisé en Conseil des Maîtres mais cette première a été un succès. Les élèves semblent avoir apprécié ces conditions de travail exceptionnelles.

La semaine extraordinaire engendre une préparation et une mise en œuvre assez lourdes ; ainsi, une organisation par binôme de classe a été préférée. Chaque binôme s'est organisé de manière indépendante (le nombre d'ateliers, les conditions d'encadrement et de travail étaient variables / le thème de la nature et l'intervention de l'Usine Piquante étaient les points communs)

Sorties de fin d'année

CM1/CM2	CE1	CE2/CM1 & CM1	CP	CP/CE1 & CE1/CE2
Lundi 3 juin Terra Botanica Angers	Lundi 17 juin Aquarium La Rochelle	Mardi 25 juin Haras de Vendée La Roche sur Yon	Mardi 25 juin Randonnée pédestre (Les Herbiers) Visite de la ferme des Coûts (Chambretaud)	Lundi 1 ^{er} juillet Cité des oiseaux Les Landes Génusson

FCPE 1

- Pourquoi les sorties ne sont-elles pas celles annoncées lors du Conseil d'Ecole #2 ?

> Des ajustements ont du être décidés par les enseignants pour des raisons de transport, de calendrier et de contenus pédagogiques.

Rappel des questions posées lors du Conseil d'Ecole du 26 mars 2019

- Mme Remigereau avait proposé la mise à disposition d'un minibus de la Ville pour permettre le transport d'accompagnateurs sur certaines sorties (ex des CE2/CM1 et CM1 qui, pour des raisons d'économie budgétaire, se déplacent cette année ensemble > 67 personnes à déplacer quand un car compte 63 places maximum...). Il semblerait que cette solution ne soit plus ou pas réalisable car la mairie ne souhaite pas « financer le transport des accompagnateurs ». Il apparaît donc impossible que le budget « transport » accordé cette année soit suffisant.

- au-delà du nombre de classes, le budget « transport » sera-t-il réévalué pour 2020 ? En effet, pour information, les écoles de La Métairie bénéficient d'un budget supérieur car éloignées du centre-ville. Pour autant, de nombreuses manifestations ont lieu en périphérie (Salon des Artistes à Ardelay, Téléthon et manifestations sportives à la Demoiselle, rencontres au collège ou dictée des CM2...)
- Réponse de la mairie : Le budget va augmenter. Il sera étudié en octobre.

Sortie de fin de scolarité – CM2

Les CM2 sont partis du mardi 23 avril au vendredi 26 avril à St Palais sur mer (17).

5. Développement numérique

L'intervention sur tous les postes de l'école reportée depuis la Toussaint a eu lieu lors des dernières vacances de printemps.

La classe mobile « tablettes » qui sera principalement utilisée par le cycle 2 a été livrée. Un accompagnement sera proposé à la rentrée par la DSI.

Les demandes adressées à la DSI sont toujours les suivantes :

- Chariot pour la classe mobile existante > M. Chauvet se renseigne sur ce point.
- Arrivée de la fibre rue de Saumur > Les bâtiments sont alimentés mais sans signature d'abonnement, nous n'avons toujours pas accès à la fibre ce qui est fort dommage.
- Câblage des ateliers R+1 et R+2 > Nous sommes toujours en attente sur ce point qui paraît pourtant très facilement et rapidement réalisable.
- Remplacement progressif des VP par des VPI > en attente
- Remplacement de l'ordinateur de direction par un portable > prévu normalement pour septembre-octobre
- Remplacement progressif des ordinateurs de classe par des portables > à présenter pour le budget 2020

6. Réhabilitation de l'école

FCPE 1 / FCPE 2

- désespoir de l'absence de commissions planifiées à l'année avec la mairie
- avancée des travaux de l'école

Avec l'ouverture de la 10^{ème} classe, un courrier a été envoyé par le directeur à Mme le Maire, lui demandant de bien vouloir nous accorder :

- le budget d'investissement nécessaire à la création de la classe (meublier, tableau, outils informatiques...)
- le budget de fonctionnement nécessaire à l'achat de matériel collectif
- la mise à disposition d'un 2^{ème} photocopieur
- Réponse de la mairie : Le budget d'investissement est prévu et tout sera prêt pour la rentrée. Aucun budget de fonctionnement supplémentaire ne sera attribué (il est calculé sur le nombre d'élèves au 1^{er} octobre de l'année précédente) : l'école devra faire avec les moyens alloués. Aucune mise à disposition de photocopieur supplémentaire ne pourra être réalisée avant 2021 (date de fin de marché). La mairie propose d'installer une imprimante dans le futur bureau de direction. Cet apport de matériel bien que nécessaire au fonctionnement de la direction (et demandé depuis quelques semaines) n'est pas en lien avec la demande initiale : le 2^{ème} photocopieur serait à disposition des enseignants et des classes. Pour rappel, l'école Jacques Prévert accueillera 10 classes à la rentrée et ne disposera que d'1 seul photocopieur tandis que les écoles de La Métairie (7 + 4 classes sur le quasi même site ont 2 photocopieurs à disposition)

Toutes les classes du bâtiment principal ont été remises en peinture (sauf celle de Mme GUILLET qui sera réalisé durant l'été).

Les travaux sont engagés depuis début juin pour la 10^{ème} classe, le local EPS et le bureau de direction. Le planning semble parfaitement tenu pour le moment. La livraison du chantier est prévue pour le 28 août.

Il conviendra de faire un point avec les services techniques pour assurer les déménagements des classes. En effet, avec l'arrivée de la 10^{ème}, il faudra coordonner les déménagements et les installations.

Mme FAIT disposera pour la rentrée d'un nouveau mobilier. Le nouveau bureau de direction sera également doté de nouveau mobilier et un complément sera apporté à la classe de CP (M. Bouillaut).

Suite à la demande du dernier Conseil d'Ecole, des éclairages ont enfin été posés dans la cour de récréation et sur le trajet du périscolaire.

Qu'en est-il de la suite de la réhabilitation ?

- Bâtiment du Champ de foire (classe de Mme Défontaine, classe de M. Bouillaut)
- Ascenseur du bâtiment principal
- Sanitaires
- Salle polyvalente
- Peinture des couloirs du bâtiment principal
- Aménagement de la cour
- Huisseries du bâtiment central
- Enduits des divers bâtiments
- Réponse de la mairie : Le séminaire financier de la fin juin devrait orienter les choix suivants pour la fin de mandat :
 - 2020 : réhabilitation d'une classe du bâtiment du Champ de Foire
 - 2021 : réhabilitation de la deuxième classe du bâtiment du Champ de Foire (qu'en est-il du hall ?)
 - 2022 : réalisation de l'ascenseur du bâtiment principal

Durant ces 3 années, une enveloppe de 30 000 € pourrait être engagée pour l'aménagement de la cour.

La question de la salle polyvalente vieillissante et des sanitaires vétustes (et en nombre insuffisant) reste donc problématique et particulièrement préoccupante car non prise en charge dans les 3 ans à venir.

La séance s'achève sur une remarque de la FCPE 1 qui s'inquiète de l'augmentation des frais de « scolarité » pour les familles :

- périscolaire : tarifs inchangés
- cantine : augmentation par la mairie
- transport : augmentation par le Conseil Régional
- accueil du mercredi plus coûteux que les TAPs

Fin de séance à 20h10

Les secrétaires de séance

Mme Gaborieau (FCPE 2) – Mme Fait (enseignante) - Mme Grimpret-Cognet (FCPE 1)



ECOLE PUBLIQUE JACQUES
PREVERT 12, BIS RUE DE
SAUMUR - LES HERBIERS
85500 - 02 51 01 03 35

